



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Justice : personnel

Question écrite n° 40430

Texte de la question

M. Jean-Pierre Philibert appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de precarite des agents du ministere de la justice travaillant dans les des centres de retention administrative et judiciaire. En effet, sur les quatre-vingt-trois postes actuellement occupes, deux sont sous statut contractuel, et quatre-vingt sous statut vacataire. Cette situation entraine un profond malaise social et professionnel au sein de cette categorie d'agents de l'Etat, d'autant que le role des centres de retention est tres important dans le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine. En octobre 1995, le Premier ministre a donne son accord pour l'attribution de dix-huit postes de gestionnaires de centres de retention administrative et judiciaire sous statut contractuel. A ce jour, aucun poste n'a ete pourvu. Il lui demande donc quelles vont etre les mesures prises pour ameliorer la situation des agents de son ministere affectes aux centres de retention et quand les dix-huit postes promis seront attribues.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que s'agissant de la precarite d'emploi des agents de gestion et de service des centres de retention administrative et judiciaire, dont les traitements sont a la charge du budget du ministere de la justice, une attention particuliere a ete apportee aux revendications de ces agents vacataires qui ont demande la contractualisation de leurs emplois. La transformation de leurs emplois de vacataires en emplois de contractuels n'a pas, toutefois, ete obtenue au budget 1996. Ces agents vacataires beneficieront cependant des effets du protocole d'accord signe par le Gouvernement, le 13 mai 1996, avec les organisations professionnelles en vue de la resorption de l'emploi precare. Cet accord prévoit l'acces des agents non titulaires de l'Etat, suivant leur anciennete, a des concours specifiques de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Philibert Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40430

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3497

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4638